



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 15 mars 2023

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 15 mars 2023, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	maire	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 APPROBATIONS
 - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2023
 - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
- 5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
 - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 8 mars 2023
 - 5.1.2 Association Épilepsie — Estrie Inc. — Mois de l'épilepsie et Journée Lavande
 - 5.1.3 MRC de Brome-Missisquoi — Demande au ministre de la Sécurité publique de revoir sa position — Diminutif des effectifs policiers
 - 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS
 - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)
 - 5.2.2 Rapport annuel de la MRC
- 6.0 TRÉSORERIE**
 - 6.1 PAIEMENT DES COMPTES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 6.1.1 Comptes payés
- 6.1.2 Comptes à payer
- 6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES
 - 6.2.1 Rapport au 28 février 2023
- 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
 - 6.3.1 Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 6.3.1.1 Priorités d'intervention 2023
 - 6.3.1.2 Reddition de compte 2022

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

- 7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE
 - 7.1.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) du 8 mars 2023
 - 7.1.2 Conseil d'administration d'ActiBus de la région de Coaticook — Délégation
 - 7.1.3 Demande d'appui — MRC d'Antoine-Labelle – Date de lancement de la programmation de RénoRégion
- 7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
 - 7.2.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturel et environnement (CMNE) du 7 mars 2023
 - 7.2.2 Scénario présentation publique
 - 7.2.3 Plan d'action — Stratégie de réduction des coliformes fécaux
 - 7.2.3.1 Adoption — Stratégie de réduction des coliformes fécaux de la rivière Coaticook
 - 7.2.3.2 Offres de services — COGESAF
 - 7.2.3.3 Plan d'action 2023-2024 (incluant la fin de l'échantillonnage d'eau)
 - 7.2.3.4 Embauche d'un.e 3^e éco-conseiller.e
 - 7.2.4 Écocentres occasionnels — Fournisseurs
 - 7.2.5 Avenant n° 3 à la convention d'aide financière — Cartographie de la zone inondable
 - 7.2.6 Défi pissenlit
- 7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA
 - 7.3.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des Communautés (CDC) du 7 mars 2023
 - 7.3.2 Plan régional des milieux humides et hydriques — Réserves et préoccupations
 - 7.3.3 Demande d'un moratoire — Importation de biosolides

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

- 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des communautés (CDC) du 7 mars 2023
- 8.2 Fonds Vitalité des milieux de vie — Parc Armand Viau à Saint-Herménégilde (Enveloppe locale)
- 8.3 Avenant à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité — Autorisation à signature



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique du 7 mars 2023
- 9.2 Économie Estrie — ARTERRE – Bonification de la structure actuelle
- 9.3 Économie Estrie — Besoins des entreprises locales et mandats de support, d’accompagnement, de propulsion et d’aide à l’accélération – Consultation des ressources locales et régionales
- 9.4 Comité consultatif touristique de la MRC de Coaticook
 - 9.4.1 Compte-rendu de la rencontre du comité consultatif touristique de février 2023
 - 9.4.2 Demande de reformulation
- 9.5 Rappel — Soirée Vitalité

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Sécurité publique, volet services policier du 22 février 2023

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 11.1.1 **AVIS DE MOTION** – Règlement modifiant le règlement n° 4-028 (2022) créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne
- 11.1.2 **AVIS DE MOTION** — Règlement d’emprunt (Aide financière patrimoine bâti)
- 11.2 **GESTION CONTRACTUELLE**
 - 11.2.1 Acte de cession — Vente pour taxes de 2021 — Lot 5 793 233 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook en la Municipalité de Dixville — Autorisation à signature
 - 11.2.2 Rapport gestion contractuelle — Exercice 2022
 - 11.2.3 Éco Entreprises Québec — Conclusion d’une entente intermunicipale sur la collecte sélective sur l’ensemble du territoire de la MRC
- 11.3 **CORRESPONDANCE**
 - 11.3.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 11.4 **ARCHIVES**
 - 11.4.1 Liste de destruction en conformité avec le calendrier de conservation

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

- 12.1 Préfet
- 12.2 Délégations et porteurs de dossier

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

- 13.1 Assemblée générale annuelle (AGA) — ActiBus de la région de Coaticook

14.0 AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Nouvelles mesures phytosanitaires



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Madame Catherine Madore, agente de communication marketing et Messieurs Dominick Faucher, directeur général et greffier-trésorier ainsi que Kévin Roy, directeur des finances, sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19h53 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook.

CM2023-03-062

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2023-03-063

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2023

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2023 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2023 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

Rien à signaler.

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2023

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 8 février 2023.

CM2023-03-064

5.1.2 ASSOCIATION ÉPILEPSIE — ESTRIE INC. — MOIS DE L'ÉPILEPSIE ET JOURNÉE LAVANDE

ATTENDU que l'Association Épilepsie-Estrie Inc. sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches afin que le mois de mars soit déclaré mois de l'épilepsie et spécifiquement la journée du 26 mars comme « Journée lavande » ;

ATTENDU que l'épilepsie, une maladie neurologique qui est trop peu connue et pourtant, elle touche une personne sur cent au pays ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'en Estrie, il y a plus de 3 000 personnes qui vivent avec l'épilepsie ;

ATTENDU que celles-ci vivent souvent de l'exclusion sociale, la perte du permis de conduire, de la discrimination et bien d'autres difficultés ;

ATTENDU que depuis 2012, le 26 mars est désigné comme « Journée lavande », au Canada ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une journée pour soutenir les personnes vivant avec cette maladie ;

ATTENDU que l'Association Épilepsie-Estrie Inc. demande aux municipalités d'illuminer en violet un immeuble, un parc, l'hôtel de ville ou mettre une touche de violet dans la région le 26 mars prochain, pour dire aux personnes vivant avec l'épilepsie qu'elles ne sont pas seules ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 mars 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer l'Association Épilepsie-Estrie Inc. dans ses démarches afin que le mois de mars soit déclaré mois de l'épilepsie et spécifiquement la journée du 26 mars comme « Journée lavande » ;
- ▶ d'inviter les municipalités locales à illuminer en violet un immeuble, un parc, l'hôtel de ville ou mettre une touche de violet dans la région le 26 mars prochain, pour dire aux personnes vivant avec l'épilepsie qu'elles ne sont pas seules ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-03-065

5.1.3 MRC DE BROME-MISSISQUOI — DEMANDE AU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE REVOIR SA POSITION – DIMINUTION DES EFFECTIFS POLICIERS

ATTENDU que la MRC Brome-Missisquoi sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministre de la Sécurité publique afin que celui-ci reconsidère sa décision de réduire le nombre de patrouilleurs pour certaines MRC et qu'il ajoute plutôt de nouveaux policiers patrouilleurs afin de mieux répondre aux besoins croissants en matière de sécurité publique ;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique souhaite conclure avec les MRC du Québec une nouvelle entente pour les services policiers de la Sûreté du Québec ;

ATTENDU que dans cette nouvelle entente, 3 patrouilleurs seraient retranchés aux effectifs actuels du poste de Brome-Missisquoi et 2 pour la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la population permanente de l'Estrie dont font partie la MRC de Brome-Missisquoi et la MRC de Coaticook a augmenté de 13,2 % depuis 5 ans ;

ATTENDU l'augmentation croissante des touristes et des visiteurs tout au long de l'année sur le territoire desdites MRC ;

ATTENDU qu'entre 2021-2022, sur le territoire de la MRC de Brome Missisquoi, les crimes contre la personne ont augmenté de 21,5 %, les crimes contre la propriété de 19,6 %, les crimes totaux de 11,5 % et les cartes d'appels de 9 % ;

ATTENDU qu'à titre de comparaison, entre 2020-2022, sur le territoire de la MRC de Coaticook, les crimes contre la personne ont augmenté de 25,7 %, les crimes contre la propriété de 20,2 %, les crimes totaux de 11,5 % et les cartes d'appels de 2,9 % ;

ATTENDU que le territoire de la MRC Brome-Missisquoi couvre une superficie de 1 537 km² et celui de la MRC de Coaticook une superficie de 1 332 km² soit environ 10 % du territoire estrien ;

ATTENDU l'augmentation importante de la charge des policiers patrouilleurs pour des interventions liées à des problèmes de santé mentale et d'itinérance ;

ATTENDU que le contexte pandémique a exacerbé la problématique ;

ATTENDU le nécessaire travail des policiers patrouilleurs de faire de la prévention et de l'accompagnement avec les communautés ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la réduction des effectifs policiers ne diminuera aucunement la facture annuelle payable par les municipalités locales ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 mars 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC Brome-Missisquoi dans ses démarches auprès du ministre de la Sécurité publique afin que celui-ci reconsidère sa décision de réduire le nombre de patrouilleurs pour certaines MRC, dont la MRC de Coaticook et que celui-ci considère plutôt l'option de maintenir les effectifs ou même d'ajouter de nouveaux policiers patrouilleurs afin de mieux répondre aux besoins croissants en matière de sécurité publique ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIER EN COURS)

L'agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l'équipe de la MRC.

CM2023-03-066

5.2.2 RAPPORT ANNUEL DE LA MRC

ATTENDU que le conseil prend en compte la 4^e édition du rapport annuel de la MRC de Coaticook, suite à la présentation de l'agente communication marketing et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'il s'agit d'un bilan des actions réalisées en 2022 et d'un outil de diffusion des valeurs et objectifs de la MRC comme organisation ;

ATTENDU l'impact de la pandémie sur les activités des dernières années ;

ATTENDU que le rapport présente également le bilan de la dernière année du Fonds de développement du territoire (FDT) ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le rapport annuel de la MRC de Coaticook pour l'année 2022, tel que présenté ;
- ▶ d'en faire parvenir une copie à l'ensemble des municipalités locales et aux partenaires, ainsi qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

La directrice générale adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 711 005,14 \$ payés au 15 mars 2023, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2023-03-067

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 454 063,36 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 454 063,36 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT DU 28 FÉVRIER 2023

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2023, pour le mois de février 2023, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

6.3.1 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

**6.3.1.1 PRIORITÉS
D'INTERVENTION 2023**

ATTENDU que le projet de loi n° 47 *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2019, créant le Fonds régions et ruralité (FRR) ;

ATTENDU que le FRR est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020 et s'inscrit en continuité avec le Fonds de développement des territoires (FDT) qu'il remplace ;

ATTENDU que l'objectif du volet 2 du Fonds Régions et ruralité (FRR) est le soutien à la compétence de développement local et régional ;

ATTENDU que les modalités de ce fonds reposent sur des principes de souplesse dont le but est de réaliser des projets structurants visant l'amélioration du niveau de vie de la population par des projets qui contribueront à la santé sociale, économique et environnementale du territoire de la MRC ;

ATTENDU que conformément avec l'entente relative au Fonds régions et ruralité, la MRC de Coaticook doit cibler les priorités d'intervention sur lesquelles elle souhaitait se concentrer, en vertu des enjeux qui sont importants pour l'ensemble du territoire de la MRC ;

ATTENDU que les projets structurants présentés devront être en lien avec ces priorités ciblées ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la proposition Priorités d'intervention pour 2023 du FRR de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

CM2023-03-068



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- d'adopter conformément avec les articles 18 et 26 de l'entente signée par la MRC, eu égard au *Fonds régions et ruralité (FRR)/Volet 2 — Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*, les priorités d'interventions suivantes pour 2023 soient :
- a) la réalisation de mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC :
 - i. Poursuivre le soutien proactif et innovant de tout projet en lien avec la gestion de l'eau et la protection de l'environnement ;
 - ii. Soutenir l'analyse et le dépôt d'une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1) ;
 - b) le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle (dans les domaines social, culturel, touristique et environnemental)
 - i. Offrir une expertise en développement de loisir aux municipalités et soutenir le développement de l'organisme Acti-Sport et du Camp Kionata ;
 - ii. Avec les municipalités locales, assurer le développement culturel de la MRC de Coaticook ;
 - c) La promotion de l'entrepreneuriat ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise
 - i. Fournir une expertise technique et un accompagnement aux entreprises, que ce soit dans les secteurs industriel, commercial, agricole, agroalimentaire, touristique, etc. ;
 - ii. Soutenir les initiatives qui visent à soutenir le démarrage, la relève et la formation des entrepreneurs du secteur agricole et agroalimentaire ;
 - iii. Offrir un soutien financier par des programmes spécifiques aux nouveaux entrepreneurs et aux entreprises ayant des projets dans le créneau de développement de la MRC, soit le bioalimentaire ;
 - d) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, touristique, sentiers cyclables et transport collectif
 - i. Réaliser des écocentres occasionnels sur le territoire de la MRC et élaborer un projet d'écocentre permanent ;
 - ii. Consolider le sentiment d'appartenance par l'apprentissage des réalités territoriales de la MRC aux élèves du primaire ;
 - iii. Offrir un soutien financier à tout organisme à but non lucratif, municipalités ou coopératives de solidarité pour soutenir des projets structurants à l'échelle locale, territoriale ou régionale et ayant des impacts concrets pour le territoire de la MRC de Coaticook ;
 - iv. Organisation d'une fête régionale afin d'animer le milieu et de favoriser le sentiment d'appartenance ;
 - v. Soutien à la mise en place et à la consolidation d'une offre régionale de loisirs ;
 - vi. Soutien deux projets structurant afin de soutenir certaines clientèles vivant des difficultés avec un travailleur de rue et un travailleur de rang ;
 - vii. Soutien d'initiatives culturelles et de loisir structurant dans la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- viii. Soutenir financièrement la promotion touristique de la région ;
 - e) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement
 - i. À travers une entente sectorielle avec le MAPAQ, soutenir la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole dans la MRC de Coaticook (Estrie) ;
 - ii. À travers un partenariat avec le CALQ, soutenir les artistes et les organismes de la MRC de Coaticook afin qu'ils puissent accéder à un financement pour le développement de leurs projets artistiques ;
 - f) Le soutien au développement rural sur le territoire de la MRC
 - i. Soutenir le développement, l'animation et la promotion des activités des communautés locales de la MRC de Coaticook.
- d'en transmettre une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-03-069

6.3.1.2 REDDITION DE COMPTE 2022

ATTENDU que le gouvernement a sanctionné en décembre 2019 le projet de loi n° 47 *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités*, créant le Fonds régions et ruralité (FRR) qui est en continuité avec le *Fonds de développement des territoires (FDT) (2015-2020)* afin de soutenir les MRC et les organismes ayant compétence de MRC dans leur mission de développement local et régional ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport annuel d'activités 2022 du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que ce rapport permet de constater que pour chacune des priorités d'intervention établies par le conseil de la MRC, plusieurs actions ont été réalisées, sont en voie de l'être ou se poursuivront de façon continue ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter, le rapport annuel d'activités 2022 de la MRC de Coaticook et notamment son annexe comme le rapport annuel d'activité prescrit à l'article 40 de l'entente relative au Fonds régions et ruralité, volet 2 ;
- ▶ d'en transmettre une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.1.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT) DU 8 MARS 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC du 8 mars 2023.

CM2023-03-070

7.1.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ACTIBUS DE LA RÉGION DE COATICOOK — DÉLÉGATION

ATTENDU que la MRC de Coaticook est l'interlocuteur du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural ;

ATTENDU qu'aux termes de l'adoption du règlement 2-312 (2015) la MRC de Coaticook exerce la compétence sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook siège au conseil d'administration d'ActiBus de la région de Coaticook Inc. ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2022-01-001, la responsabilité du dossier « Transport » a été dévolue à Monsieur Michel-Henri Goyette ;

ATTENDU que la résolution n'a pas été révoquée par le Conseil de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de désigner de nouveau l'élu responsable du dossier « Transport » comme représentant de la MRC au sein du conseil d'administration d'ActiBus de la région de Coaticook Inc. et lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'organisme.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-03-071

7.1.3 DEMANDE D'APPUI — MRC D'ANTOINE-LABELLE – DATE DE LANCEMENT DE LA PROGRAMMATION DE RÉNORÉGION

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès de la ministre responsable de l'Habitation et la Société d'Habitation du Québec afin qu'ils offrent plus de prévisibilité quant à la date d'ouverture des programmations Réno-Région et que ces ouvertures aient lieu au plus tard au courant du mois de mai de chaque année ;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle (tout comme la MRC de Coaticook) est partenaire de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et administre sur son territoire les Programmes d'amélioration de l'habitat, dont le programme RénoRégion (ci-après PRR) ;

ATTENDU que, pour chaque programmation PRR, la MRC ne peut utiliser le budget qui lui est alloué et engager des dossiers qu'à compter de la date d'ouverture de la programmation, et ce, jusqu'au 31 mars de l'année suivante, date à laquelle elle se termine ;

ATTENDU que la programmation 2022-2023 a été ouverte le 14 juillet 2022, la programmation 2021-2022, le 3 juin 2021 et la programmation 2020-2021, le 27 juillet 2020, soit entre 60 à 120 jours suivant la fin de la programmation précédente ;

ATTENDU que, suite à l'ouverture de la programmation, certaines étapes préalables doivent être réalisées avant l'engagement d'un dossier (période d'inscription, récolte de la documentation, visite des lieux, devis, soumissions, etc.), ce qui occasionne que les premiers engagements ne puissent se faire qu'en septembre ou octobre ;

ATTENDU qu'au Québec, les mois les plus propices à la construction sont d'avril à octobre et que l'ouverture tardive de la programmation empêche les bénéficiaires, les entrepreneurs et l'inspecteur de bénéficier de cette période favorable à la réalisation des travaux ;

ATTENDU que, selon les nouvelles normes du programme, les bénéficiaires disposent désormais d'un délai de 6 mois pour réaliser leurs travaux, ce qui leur impose de les réaliser pendant la période hivernale ;

ATTENDU que, chaque année, à compter du mois d'avril jusqu'à la date d'ouverture du programme, la MRC reçoit un fort volume d'appels de la part de citoyens désirant connaître la date d'ouverture et s'inscrire ;

ATTENDU que plusieurs de ces appels sont récurrents parce que la MRC n'est pas en mesure d'informer les citoyens adéquatement, car la date d'ouverture ne lui est pas communiquée par la SHQ ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ce volume d'appels occasionne une importante charge de travail pour la MRC et qu'elle n'est pas compensée pour ce travail par la SHQ ;

ATTENDU que le lancement tardif des programmations a pour effet de condenser le temps alloué à l'inspecteur et au personnel administratif de la MRC pour engager les dossiers, alors que cet effort pourrait être avantageusement réparti sur toute l'année et que ceci contribuerait à la rétention des inspecteurs ;

ATTENDU la pénurie de main-d'œuvre qui affecte également le milieu de la construction ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle dans ses démarches auprès de la ministre responsable de l'Habitation et la Société d'Habitation du Québec afin qu'ils offrent plus de prévisibilité quant à la date d'ouverture des programmations Réno-Région et que ces ouvertures aient lieu au plus tard au courant du mois de mai de chaque année ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DU 7 MARS 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC du 7 mars 2023.

CM2023-03-072

7.2.2 SCÉNARIO PRÉSENTATION PUBLIQUE

ATTENDU que le Plan régional des milieux humides et hydriques (ci-après PRMHH) est un document de réflexion stratégique qui vise à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à la planification de l'aménagement du territoire, en favorisant un développement durable et structurant ;

ATTENDU que la réalisation d'un PRMHH est une obligation légale en vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (RLRQ, chapitre C-6.2) ;

ATTENDU que la MRC tiendra un atelier de consultation avant l'adoption de son PRMHH ;

ATTENDU que les objectifs poursuivis lors de la consultation sont :

- d'offrir aux participant. e. s les informations nécessaires à leur compréhension de la démarche, de son évolution et de l'état des lieux actuel ;
- de recueillir les commentaires et propositions des participant. e. s sur des modulations réglementaires pour une mise en œuvre outillée ;
- de célébrer avec fierté la réalisation collective du PRMHH de la MRC de Coaticook en nourrissant de façon sympathique l'attachement de tous au territoire ;

ATTENDU que le Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) et le Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC ont été consultés ;

ATTENDU que le CCA a exprimé des réserves et des préoccupations à l'égard de la recommandation du CMNE de présenter le scénario de conservation de 100 % des milieux humides d'intérêt pour la conservation ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte les recommandations émises par lesdits comités ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU de présenter lors de la consultation publique sur le Plan régional des milieux humides et hydriques, la sélection des milieux humides et hydriques d'intérêt tel que présenté, notamment l'identification de 100 % des milieux humides d'intérêt pour la conservation.

VOTE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.2.3 PLAN D'ACTION — STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES COLIFORMES FÉCAUX

CM2023-03-073

7.2.3.1 ADOPTION — STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES COLIFORMES FÉCAUX DE LA RIVIÈRE COATICOOK

ATTENDU que la MRC a procédé à une campagne d'échantillonnage aux abords de la rivière Coaticook et certains de ses tributaires de 2016 à 2022 ;

ATTENDU qu'une analyse sommaire du territoire basée essentiellement sur les données de fosses septiques, la présence de bande riveraine, le pourcentage de couvert forestier par bassin versant, la présence de massif forestier, etc. a été réalisée ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte une stratégie visant à réduire les coliformes fécaux au niveau de la rivière Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que cette stratégie a pour objectif d'axer davantage les efforts en 2023 sur les actions terrain de réduction des coliformes fécaux plutôt que sur l'échantillonnage d'eau et contient une série d'actions qui seraient réalisées par les éco-conseillers, incluant notamment des visites terrain de certains tributaires problématiques, des actions d'information et de sensibilisation et des propositions de plantation sur les terrains municipaux riverains ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 7 mars 2023 comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'adopter la stratégie de réduction des coliformes fécaux de la rivière Coaticook, telle que présentée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-03-074

7.2.3.2 OFFRE DE SERVICES — COGESAF

ATTENDU que le Conseil de la MRC a adopté une stratégie de réduction des coliformes fécaux de la rivière Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte une offre de services professionnels du Conseil de gouvernance de l'eau, des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le mandat vise à analyser les résultats d'échantillonnage des coliformes fécaux de la rivière Coaticook collecté par la MRC de 2016-2022 afin de déterminer un seuil de précipitation pouvant occasionner des concentrations de coliformes fécaux ayant des impacts sur les activités de contact indirect (1000 UFC/100 ml) ;

ATTENDU qu'une analyse préliminaire des données permettra à l'équipe du COGESAF de valider que l'analyse statistique entre les concentrations de coliformes fécaux et les précipitations est possible avant de poursuivre le reste du mandat ;

ATTENDU que la transmission des livrables est prévue pour la fin de mai 2023 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 7 mars 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de services professionnels du Conseil de gouvernance de l'eau, des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) visant à analyser les résultats d'échantillonnage des coliformes fécaux de la rivière Coaticook collecté par la MRC de 2016-2022 afin de déterminer un seuil de précipitation pouvant occasionner des concentrations de coliformes fécaux ayant des impacts sur les activités de contact indirect, telle que présentée, au coût de 4 268,66 \$ plus les taxes applicables ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant maximum de 4 859,52 \$ dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Hygiène du milieu – Cours d'eau, Échantillonnage », poste budgétaire 02 46101 410 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de ladite dépense, selon les termes de l'offre de services.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2023-03-075

7.2.3.3 PLAN D'ACTION 2023-2024 (INCLUANT LA FIN DE L'ÉCHANTILLONNAGE D'EAU)

ATTENDU que le Conseil de la MRC a adopté une stratégie de réduction des coliformes fécaux de la rivière Coaticook ;

ATTENDU que la MRC a procédé à une campagne d'échantillonnage aux abords de la rivière Coaticook et certains de ses tributaires de 2016 à 2022 ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 7 mars 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU de ne pas procéder à une campagne d'échantillonnage aux abords de la rivière Coaticook et certains de ses tributaires cette année.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-03-076

7.2.3.4 EMBAUCHE D'UN.E 3^E ÉCO-CONSEILLER.E

ATTENDU que le Conseil de la MRC a adopté une stratégie de réduction des coliformes fécaux de la rivière Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil a choisi de ne pas procéder à une campagne d'échantillonnage aux abords de la rivière Coaticook cette année mais d'autres actions seront réalisées ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 7 mars 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la direction générale de procéder à un appel de candidatures afin de combler un troisième (3^e) poste d'éco-conseiller.e, pour la saison estivale ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à mettre de l'avant le processus d'embauche et à négocier les conditions d'embauche, l'engagement et la rémunération de la personne retenue devant faire l'objet d'une résolution du comité administratif ou du conseil de la MRC ;
- ▶ de procéder au besoin à un transfert budgétaire des sommes requises à ce poste budgétaire, en provenance de la Partie I, du département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Hygiène du milieu – Cours d'eau, Échantillonnage », poste budgétaire 02 46101 410 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2023-03-077

7.2.4 ÉCOCENTRES OCCASIONNELS — FOURNISSEURS

ATTENDU que les prix de traitement des matières aux écocentres occasionnels ont été présentés au Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC de même que les estimations préliminaires des coûts de location de conteneurs pour différents endroits de collecte ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 7 mars 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de services de Conteneur BIG Inc. (NEQ 1176382654) à condition que ses nouvelles installations soient conformes aux normes du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;
- ▶ d'accepter l'offre de services de Conteneur Léon Jacques (NEQ 1141312372) pour le traitement des métaux et des pneus.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



CM2023-03-078

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.2.5 AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE — CARTOGRAPHIE DE LA ZONE INONDABLE

ATTENDU que suite aux inondations printanières de 2017, le ministère de la Sécurité publique du Québec a annoncé son intention de mettre en place des solutions afin d'améliorer la préparation face aux grands sinistres comme les inondations et les glissements de terrain ;

ATTENDU que le ministère a également décidé d'aider les municipalités à être plus résilientes face aux inondations et aux changements climatiques et d'injecter près de 20 M\$ destinés aux municipalités pour les soutenir dans la mise à jour de la cartographie des zones inondables ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a été identifiée par le gouvernement du Québec, conjointement avec la MRC du Haut-Saint-François et la Ville-MRC de Sherbrooke, comme région prioritaire où affiner la cartographie des zones inondables et des phénomènes d'embâcles, dans le cadre du plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations du ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2018-03-70, la MRC de Coaticook a conclu une entente avec le ministère des Affaires municipales assorti d'une convention d'aide financière afin de procéder à la mise à jour de la cartographie des zones inondables ;

ATTENDU que des enjeux dans la réalisation et la réception des données bathymétriques de même que le confinement en raison de la pandémie ont retardé la livraison des données ;

ATTENDU que le plan de protection du territoire face aux inondations du MAMH possède aussi une mesure qui consiste à prolonger les conventions d'aide financière afin d'arrimer la cartographie aux nouvelles dispositions réglementaires en fonction du risque ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte l'avenant n°3 de la convention d'aide financière et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU d'autoriser le greffier-trésorier et directeur général à signer au nom de la MRC de Coaticook l'addenda n°3 à la convention financière avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de prolonger le délai de réalisation de la mise à jour de la cartographie des zones inondables, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-03-079

7.2.6 DÉFI PISSENLIT

ATTENDU que plusieurs municipalités au Québec, dont la MRC ont participé l'an dernier au « Défi pissenlits : Mai, sans tonte de gazon » ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte l'invitation de participer à la 3^e édition du « Défi Pissenlits » qui sera lancée le 5 avril prochain et qui a pour but est de laisser pousser et éclore les pissenlits, afin d'offrir nectar et pollen aux abeilles grâce aux pissenlits naturellement présents dans nos pelouses ;

ATTENDU que grâce à ce coup de pouce, les abeilles ont suffisamment d'énergie pour commencer la saison de pollinisation des plantes, après la saison froide ;

ATTENDU que le travail des pollinisateurs est essentiel à l'alimentation humaine puisqu'il favorise la reproduction des plantes et la formation des fruits et légumes, le tiers de notre alimentation ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook participe au défi, ainsi, il n'y aura pas de tonte dans leurs parcs municipaux, à l'exception des plateaux sportifs et près des piscines, avant la floraison ;

ATTENDU que les municipalités participantes sont invitées à retarder la tonte après la floraison, sans date précise de première coupe ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte l'offre de participation et les types d'inscription au « Défi Pissenlits » et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lyssa Paquette
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la démarche de la Ville de Coaticook et que la MRC, à titre de citoyen corporatif, participe au mouvement en demandant à son entrepreneur d'effectuer la première tonte du gazon du centre administratif après la floraison des pissenlits ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de soutenir financièrement le « Défi Pissenlits » au coût de 100 \$, tel que présenté ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 100 \$ dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Admin - Autres, Information & promotion », poste budgétaire 02 19001 341 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de ladite dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

7.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 9 MARS

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook du 9 mars 2023.

7.3.2 PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES — RÉSERVES ET PRÉOCCUPATIONS

Les réserves et préoccupations émises lors de la dernière rencontre du Comité Régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook à l'égard du projet de Plan régional des milieux humides et hydriques ont été présentées au Conseil. Le Conseil a traité le sujet au point 7.2.2 de la présente séance.



CM2023-03-080

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.3.3 DEMANDE D'UN MORATOIRE — IMPORTATION DE BIOSOLIDES

ATTENDU que la valeur fertilisante des biosolides est indéniable, surtout en cette période d'instabilité politique, avec la volatilité actuelle du coût des engrais qui affecte les producteurs agricoles du Québec ;

ATTENDU les récents reportages sur l'utilisation de biosolides diffusés sur Radio-Canada à La Semaine verte et à Enquête ;

ATTENDU que ces reportages font état que certains biosolides semblent importés des États-Unis et qu'ils seraient contaminés avec des PFAS, aussi appelés contaminants éternels ;

ATTENDU que le volume de ces biosolides importés représente un défi de gestion important pour le monde municipal et qu'il y a lieu d'amorcer une sérieuse réflexion sur leur gestion afin d'éviter que ces derniers ne soient dirigés vers l'incinération ou l'enfouissement ;

ATTENDU que les volumes de biosolides produits au Québec seraient suffisants et qu'ils sembleraient être de meilleure qualité, il y aurait lieu de se concentrer sur une utilisation sécuritaire des biosolides locaux ;

ATTENDU l'utilisation sécuritaire des biosolides du Québec passe par une bonne analyse des produits générés et par la fixation de seuils de PFAS et de tout autre composé non souhaitable à ne pas dépasser, voir les interdire tout simplement s'ils causent un risque ;

ATTENDU que le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a annoncé le 2 mars dernier que le gouvernement du Québec instaurait un moratoire temporaire sur l'épandage agricole des biosolides importés des États-Unis ;

ATTENDU que le moratoire restera en vigueur jusqu'à ce qu'un mécanisme de contrôle des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) soit instauré, de manière à s'assurer que les matières résiduelles fertilisantes (MRF) générées à l'extérieur du Canada, mais importées au Québec, présentent des niveaux sécuritaires de PFAS ;

ATTENDU que l'interdiction de l'épandage des biosolides des États-Unis est un bon pas, mais ceux-ci peuvent toujours être importés ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 9 mars 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ de demander au gouvernement fédéral d'interdire l'importation de toutes matières résiduelles fertilisantes ou biosolides des États-Unis qui ne respectent pas les seuils de PFAS sécuritaires et de tout autre composé non souhaitable ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de demander l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des producteurs agricoles (UPA), de l'ensemble des MRC du Québec et de la députation régionale.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 7 MARS 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 7 mars 2023 et la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

8.2 FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE — PARC ARMAND VIAU À SAINT-HERMÉNÉGILDE (ENVELOPPE LOCALE)

ATTENDU que le projet de restauration intitulé « Parc Armand Viau/terrain de balle » de la Municipalité de Saint-Herménégilde a fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 7 mars 2023 comme si au long reproduit ;

CM2023-03-081



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le projet tel que présenté et lui accorder une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie, comme si décrite :

Projet	Promoteur	Aide financière	Provenance
Parc Armand Viau/terrain de balle	Municipalité de Saint-Herménégilde	55 500 \$	Enveloppe locale de STH
Total		55 500 \$	

- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et la municipalité pour le projet retenu pour une aide financière dans le cadre du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à verser le montant d'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans ledit protocole.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



CM2023-03-082

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.3 AVENANT À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ — AUTORISATION À SIGNATURE

ATTENDU que la Table des MRC de l'Estrie, est mandataire du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) qui a été institué par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (RLRQ, chapitre L-7) aux termes d'une entente signée en janvier 2019 dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023 ;

ATTENDU que ce fonds est destiné à soutenir différentes initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;

ATTENDU que la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire a confirmé l'ajout d'une somme de 70 000 \$ pour l'année financière 2022-2023 afin de maintenir actives les démarches de mobilisation établies pour poursuivre la mobilisation et la réalisation de projets visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte l'Avenant à l'entente administrative qui a pour objet de modifier la durée et la contribution à l'entente et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser le préfet à signer, au nom de la MRC de Coaticook, l'Avenant à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023, tel que présenté ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à la Table des MRC de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU 7 MARS 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement Économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 7 mars 2023.

CM2023-03-083

9.2 ÉCONOMIE ESTRIE — ARTERRE — BONIFICATION DE LA STRUCTURE ACTUELLE

ATTENDU qu'Économie Estrie sollicite le soutien de la MRC dans ses démarches afin de saisir l'opportunité de la nouvelle entente sectorielle de développement (ESD) bioalimentaire afin de bonifier la structure actuelle de l'ARTERRE à l'échelle de l'Estrie et d'offrir ainsi des meilleurs services ;

ATTENDU que L'ARTERRE est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage de candidats visant à contribuer à la vitalité des communautés en favorisant l'accessibilité au monde agricole ;

ATTENDU que dans l'entente actuelle, les MRC participantes ont chacune un agent de maillage au sein de leur organisation qui travaille en collaboration avec un agent régional ;

ATTENDU que l'offre de formation par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (le CRAAQ) est imposante et qu'il est difficile que tous les agents de maillage développent les mêmes connaissances ;

ATTENDU le défi de rétention de personnel et que le nombre d'heures/services alloués à l'ARTERRE par chacun des territoires est inégal et que le démarchage est généralement négligé ;

ATTENDU que les retombées ne sont pas jugées satisfaisantes par rapport aux ressources investies dans ce projet ;

ATTENDU qu'il y a un manque d'expertise professionnelle pointue dans les services offerts aux cédants et aux aspirants pour les jumelages, notamment en processus de transfert, de fiscalité et d'accompagnement psychosocial ;

ATTENDU qu'il y a actuellement une démarche en cours afin d'établir une entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire et que l'ARTERRE fait partie des projets identifiés dans les consultations pour la mise en place de cette nouvelle ESD ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'une structure régionale composée de deux ou trois ressources formées et possédant des connaissances complémentaires dans le but de se doter régionalement d'une expertise complète et pouvant couvrir l'ensemble du territoire tout en travaillant en étroite collaboration avec les MRC est plus que souhaitable ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional du Développement Économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 7 mars 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer Économie Estrie dans ses démarches afin de saisir l'opportunité de la nouvelle entente sectorielle de développement (ESD) bioalimentaire afin de bonifier la structure actuelle de l'ARTERRE à l'échelle de l'Estrie et d'offrir ainsi des meilleurs services et une expertise professionnelle pointue ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Table des MRC de l'Estrie et à la députation régionale pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2023-03-084

**9.3 ÉCONOMIE ESTRIE — BESOINS DES ENTREPRISES
LOCALES ET MANDATS DE SUPPORT,
D'ACCOMPAGNEMENT, DE PROPULSION ET D'AIDE À
L'ACCÉLÉRATION – CONSULTATION DES
RESSOURCES LOCALES ET RÉGIONALES**

ATTENDU qu'Économie Estrie sollicite le soutien de la MRC dans ses démarches afin que celle-ci et les autres instances régionales issues des municipalités locales et régionales soient consultées avant que ne soient prises des décisions quant au financement par le gouvernement de services d'accompagnement aux entreprises ;

ATTENDU que les municipalités, les MRC et leurs organismes délégataires sont reconnus formellement comme étant la porte d'entrée des entreprises en matière de développement économique et gouvernement de proximité ;

ATTENDU que les municipalités, les MRC et leurs organismes délégataires ont la capacité d'identifier les besoins des entreprises de leur milieu ;

ATTENDU l'importance pour les milieux et régions, si différents soient-ils, d'identifier des solutions d'accompagnement qui cadrent avec leurs réalités locales ;

ATTENDU que certaines organisations et firmes de consultants offrant des services d'accompagnement lucratifs aux entreprises déposent des propositions de partenariats directement aux instances politiques ;

ATTENDU que certaines de ces offres de partenariats engagent les ressources des équipes de développement économique local et ne correspondent pas nécessairement aux réalités régionales ;

ATTENDU que la centralisation des mesures d'aide et d'accompagnement va à l'encontre d'une vision régionale d'accompagnement sur mesure ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional du Développement Économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 7 mars 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer Économie Estrie dans ses démarches afin que celle-ci et les autres instances régionales issues des municipalités locales et régionales soient consultées avant que ne soient prises des décisions quant au financement par le gouvernement de services d'accompagnement aux entreprises, notamment afin que les actions mises en œuvre collent réellement aux besoins des entreprises locales et que les ressources et efforts dévolus dans les mandats de support, d'accompagnement, de propulsion et d'aide à l'accélération des entreprises reflètent un consentement local et régional ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Direction territoriale de la Montérégie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec du Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, à la Table



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

des MRC de l'Estrie, à l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ) et à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

9.4 COMITÉ CONSULTATIF TOURISTIQUE DE LA MRC DE COATICOOK

9.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF TOURISTIQUE DE FÉVRIER 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif touristique (CCT) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 13 février 2023.

CM2023-03-085

9.4.2 DEMANDE DE REFORMULATION

ATTENDU que Garnotte organisation est un OBNL formé de passionnés de vélo de gravelle (gravel bike) qui tente de faire découvrir divers endroits au Québec où pratiquer cette discipline ;

ATTENDU que la 2^e édition de la Garnotte aura lieu les 17 et 18 juin 2023 du côté de Baldwin Mills (Coaticook) ;

ATTENDU que les promoteurs souhaitent tenir l'événement du côté d'East Hereford mais que la Municipalité a indiqué ne pas avoir les infrastructures nécessaires pour tenir l'événement, du moins, cette année ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif touristique (CCT) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 13 février 2023 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le maire d'East Hereford affirme que sa municipalité souhaite continuer d'accueillir les cyclistes et être une destination prisée pour le vélo, mais avec les facilités en place ;

ATTENDU qu'au point 5 dudit compte-rendu, il est indiqué : « *Les membres suggèrent en vue de la prochaine édition, que l'on se consulte en Comité pour formuler une recommandation positive adressée à la municipalité d'East Hereford.* » ;

ATTENDU l'autonomie de la municipalité, il serait opportun de revoir la formulation employée afin de dissiper tout malentendu à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU de demander au Comité consultatif touristique (CCT) de la MRC de Coaticook de reformuler le point 5 de son compte-rendu et que ceux-ci peuvent accompagner ou suggérer des aménagements à la Municipalité d'East Hereford pour l'édition 2024 de vélo Garnotte, mais de reconnaître que la Municipalité demeure libre d'accepter ou non d'accueillir un événement de vélo de gravelle ou autre.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.5 RAPPEL — SOIRÉE VITALITÉ

L'agente de communication marketing rappelle aux élu. e. s que la 6^e édition de la soirée Vitalité se tiendra au Pavillon des Arts et de la Culture le 30 mars prochain. Celle-ci vise à souligner l'émergence de projets issus des municipalités, des entreprises et des organismes de la région.

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE, VOLET SERVICES POLICIERS DU 22 FÉVRIER 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP), Volet services policiers de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 22 février 2023. Le président et élu responsable des dossiers de sécurité publique Monsieur Benoît Roy en fait un bref résumé.

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11.1.1 AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 4-028A (2022) CRÉANT LES COMITÉS RÉGIONAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par la conseillère régionale Nathalie Dupuis qu'un règlement ayant pour objet de modifier le « Règlement 4-028A (2022) créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne » sera adopté à une prochaine session de ce conseil.

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement 4-028A (2022) créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne et ce, afin de le rendre conforme à la Loi, suite à la sanction de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L. Q., 2021, chapitre 7) (communément appelé Projet de loi n° 67), quant à la composition du Comité consultatif agricole (CCA). Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement et sa portée (le mode de paiement, le coût et le mode de financement ne sont pas applicables). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

11.1.2 AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT D'EMPRUNT (AIDE FINANCIÈRE PATRIMOINE BÂTI)

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par la conseillère régionale Nathalie Dupuis, qu'un règlement d'emprunt afin de pourvoir aux crédits nécessaires pour des travaux de restauration d'immeubles dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal, qui vise à protéger et à mettre en valeur le patrimoine québécois sera présenté et adopté à une prochaine session de ce conseil.

11.2 GESTION CONTRACTUELLE

CM2023-03-086

11.2.1 ACTE DE CESSION — VENTE POUR TAXES DE 2021 — LOT 5 793 233 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK EN LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE — AUTORISATION À SIGNATURE

ATTENDU la demande de la conseillère juridique de la Municipalité de Dixville à l'effet de lui céder un immeuble qui lui fut adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2021, soit le lot 5 793 233 du Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité de Dixville, sans bâtisse dessus construite, ni circonstances ou dépendance et sans numéro civique ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Anne-Sophie Francoeur, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- d'approuver le projet de cession de l'immeuble tel que décrit à la présente ;
- d'autoriser le préfet et la greffière à le signer pour et au nom de la MRC ;
- de transmettre copie conforme de cette résolution à la conseillère juridique de la requérante.

VOTE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-03-087

**11.2.2 RAPPORT GESTION CONTRACTUELLE —
EXERCICE 2022**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, introduit par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (PL 122), la MRC doit déposer au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU que ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport annuel pour l'année 2022 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport annuel 2022 sur la gestion contractuelle à la MRC de Coaticook, tel que présenté.

VOTE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

11.2.3 ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC — CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC

Information est donnée à l'effet que depuis le 24 octobre 2022, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement du Québec pour élaborer, mettre en œuvre et soutenir financièrement la collecte sélective sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre de cette responsabilité élargie des producteurs, ÉEQ établira une nouvelle relation de partenariat avec les organismes municipaux afin d'harmoniser les pratiques de collecte, de simplifier le geste citoyen et de réduire le nombre d'intervenants dans une perspective d'efficacité administrative et opérationnelle. ÉEQ souhaite, conformément au *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*, conclure avec la MRC une entente portant sur la collecte et le transport des matières recyclables pour l'ensemble du territoire de la MRC avant le 1^{er} janvier 2024. Une rencontre avec l'organisme est souhaitée et les municipalités de Coaticook, Compton, Saint-Venant-de-Paquette et Waterville seront invitées à y participer.

11.3 CORRESPONDANCE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.3.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

11.4 ARCHIVES

CM2023-03-088

11.4.1 LISTE DE DESTRUCTION EN CONFORMITÉ AVEC LE CALENDRIER DE CONSERVATION

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte une liste de divers documents à détruire conformément au calendrier de conservation en vigueur et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU de procéder à la destruction des documents décrits dans la liste présentée, et ce, conformément au calendrier de conservation en vigueur.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion, fait, un bref retour sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(es) font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

13.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) — ACTIBUS DE LA RÉGION DE COATICOOK

Information est donnée à l'effet que l'assemblée générale annuelle (AGA) d'ActiBus de la région de Coaticook se tiendra le 20 avril prochain.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

CM2023-03-089

14.1 NOUVELLES MESURES PHYTOSANITAIRES

ATTENDU qu'une entreprise de la région membre de la coalition représentée par le Conseil de l'industrie forestière du Québec sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'ACIA) afin que celle-ci propose des mesures de contrôle phytosanitaires contre l'introduction d'un insecte appelé le fulgore tacheté (*Lycorma delicatula*) après avoir au préalable fait la démonstration : 1) de la menace pour le Québec, 2) de l'efficacité des mesures et 3) d'une analyse coût-bénéfice de celles-ci ;

ATTENDU que selon l'ACIA, il est probable que le fulgore tacheté devienne un ravageur important dans les industries viticoles et des fruits de vergers au Canada ;

ATTENDU toutefois que les conditions climatiques du Québec sont peu propices à son développement complet et à sa survie hivernale ;

ATTENDU que les mesures de contrôle visent spécifiquement l'industrie forestière et pourraient avoir un effet dévastateur sur l'économie de nombreuses municipalités du Québec ;

ATTENDU que concrètement, les mesures proposées dès 2023 contraindraient l'accès aux grumes américaines pour les scieries, les fabricants de placages, de panneaux, de bardeaux et même un fabricant majeur de pâte à papier et par ricochet, tous les coproduits (copeaux, sciures, rabotures, écorce) découlant de la première transformation des grumes seraient aussi impactées (pâtes, papiers, cartons, granules, énergie, etc.), de même que de nombreux manufacturiers de deuxième transformation du bois et du papier (menuiseries, planchers, meubles, moulures, cabinets d'armoires, imprimerie, etc.) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'importation de billots américains deviendrait techniquement impossible advenant l'implantation des mesures proposées par l'ACIA ;

ATTENDU que pour l'entreprise requérante, cela se traduirait par la perte de 80 % de leur approvisionnement considérant qu'il s'agit là de la proportion de grumes américaines dans leurs achats de matière première ;

ATTENDU que le fulgore tacheté est un insecte originaire d'Asie mais bien établi aux États-Unis depuis 2014 et est qualifié d'insecte « auto-stoppeur », car il se propage en adhérant à de multiples surfaces, dont les véhicules, wagons et autres équipements de transport humain ;

ATTENDU qu'avec l'application de la proposition l'ACIA de contrôler spécifiquement les camions de grumes de bois, à peine 3 % de tous les véhicules traversant la frontière seraient inspectés, laissant sans mesure de surveillance 97 % des autres mouvements de transport routier, en plus de tous les autres vecteurs d'introduction de l'insecte, comme les conteneurs arrivant au Canada par train ou par bateau ;

ATTENDU le rôle important de l'ACIA pour protéger le pays des espèces envahissantes qui peuvent nuire à l'écosystème naturel, à l'agriculture et à la foresterie ;

ATTENDU que dans ce cas spécifique, les mesures proposées par l'ACIA risquent de s'avérer peu efficaces en termes de couverture du risque d'importation de l'insecte ;

ATTENDU qu'une importante part de l'industrie manufacturière du bois s'est construite grâce à l'accès à des billes importées des états américains voisins ;

ATTENDU que cette industrie, fournit des milliers d'emplois directs, indirects et induits, serait menacée si les mesures recommandées par l'ACIA devaient s'appliquer ;

ATTENDU que ces mesures, qui incluent l'inspection visuelle, l'écorçage préventif des billes, la gestion de l'entreposage et l'élimination de l'écorce, ne sont réalistement pas faisables ou ne pourraient l'être qu'à des coûts exorbitants et que cela équivaldrait à fermer la frontière à l'importation de grumes ;

ATTENDU l'urgence d'agir ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ de reconnaître la pertinence des revendications des entreprises manufacturières importatrices de billes de bois en provenance d'états américains et d'appuyer le Conseil de l'industrie forestière du Québec dans ses démarches auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'ACIA) afin que celle-ci propose des mesures de contrôle phytosanitaires contre l'introduction du fulgore tacheté après avoir au préalable fait la démonstration : 1) de la menace pour le Québec, 2) de l'efficacité des mesures et 3) d'une analyse coût-bénéfice de celles-ci ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au ministre de la Santé, l'Honorable Jean-Yves Duclos, au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, l'Honorable François-Philippe Champagne, à la ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, l'Honorable Pascale St-Onge, à la députée de la circonscription de Compton-Stanstead, l'Honorable Marie-Claude Bibeau pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h57.

LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 15 mars 2023.

Greffière et Responsable des archives

